

Convention_GAGNIMMO

ETABLIE PAR L'ASSOCIATION POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE

www.associationpouruneconstruction-durable.fr

EN FAVEUR DES CLIENTS PARTICULIERS DEVENANT MAITRES D'ŒUVRE ET D'OUVRAGE DE LEUR CONSTRUCTION.

Toute Entreprise ou Artisan mettant ses compétences au service de la clientèle et signataire de la convention «GAGNIMMO» (*) pourra, si elle (ou il) respecte scrupuleusement les clauses de celle-ci, être mis en relation avec les particuliers en contact avec l'Association pour une construction Durable et ses membres adhérents cherchant à faire construire une maison individuelle.

Tous manquements constaté, à l'application des **13 engagements** de cette **Convention de fonctionnement**, entraînera l'annulation pure et simple du droit d'utilisation du l'estampille « **Artisan GAGNIMMO** » par le signataire et celui-ci ne pourra plus prétendre à bénéficier de la mise en relation avec les particulier en relation avec l'association, sauf s'il apporte la preuve de la mise en place d'une solution favorable aux clients ayant subi un quelconque préjudice.

Le signataire s'engage à:

- 1) Etablir et remettre très rapidement les devis correspondant au projet fourni et à réaliser.
- 2) Proposer des prix compétitifs en adéquation avec ceux du marché et en cohésion avec ceux d'un autre signataire exerçant dans le même domaine d'activité (sauf fournisseurs).
- 3) Construire dans les règles de l'art en se conformant à la RT du Bâtiment, 2005 puis 2012, en indiquant et en respectant précisément les quantitatifs matériaux nécessaires à une parfaite isolation, à la solidité et à la tenue de l'ouvrage dans le temps (sauf fournisseurs et prestataires).
- 4) S'informer régulièrement sur les changements possibles des normes du Bâtiment, les présenter et les appliquer scrupuleusement, en informant également l' Association.
- 5) Proposer des solutions techniques efficaces ainsi que des solutions alternatives aux souhaits du Maître d'ouvrage en vue de l'aider à faire le bon choix et obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour la réalisation ou mise en place des ouvrages à réaliser.
- 6) Faciliter l'intervention de l'Artisan du poste suivant, s'il y a lieu, de par une intervention de qualité.
- 7) Soigner la finition des ouvrages et laisser le chantier propre et accessible à chaque intervention.
- 8) Respecter le planning annoncé afin de ne pas perturber l'intervention de l'ensemble des Intervenants suivants (s'il y a lieu) de sorte que la date de livraison de l'ouvrage soit respectée.
- 9) Prévenir, le Maître d'Ouvre et d'Ouvrage de tous retards et tous changements, le plus rapidement possible par correction et signaler la fin de l'intervention suffisamment avant le terme de celle-ci, pour informer l'intervenant suivant, du respect ou la modification du planning de départ.
- 10) S'engager à assurer la pérennité de tous les chantiers à venir ou en cours de réalisation, y compris ceux d'un confrère défaillant mais labellisé, pour quelque raison que ce soit, en conservant les mêmes prix au client et en assurant le chantier avec sa propre garantie décennale (seuls les Artisans GAGNIMMO sont concernés par cette Clause).
- 11) Joindre les attestations décennales, de responsabilité civile et diverses assurances nécessaires à l'établissement des devis et de les avoir à jour, lors du démarrage de l'ouvrage.
- 12) Ré-intervenir rapidement en cas de nécessité, pour un après-vente efficace et de qualité.
- 13) S'engager à avoir apporté entière satisfaction au client, in-fine de la mission confiée.

(*) Convention rédigée ci-dessous par l' **Association pour une Construction Durable** et utilisant, avec l'autorisation du propriétaire, la marque « **GAGNIMMO** » créée et déposée à l'INPI de TOULOUSE le 15/07/2008,

Je soussigné _____ inscrit à la chambre
des Métiers _____ sous le n° SIREN _____, m'engage sur l'honneur, à respecter scrupuleusement les
13 engagements, de la **convention** énumérée ci-dessus.

Le respect de celle-ci me permet de bénéficier de l'estampille « **Artisan GAGNIMMO** », de pouvoir le mentionner sur
mes devis et mes divers moyens de communication, gratuitement à ce jour et d'être répertorié au sein de l' Association
pour une Construction Durable comme « **Artisan qui s'engage** ».

Je m'engage également à tout faire pour **appliquer, conserver et mettre en avant** les engagements de cette
convention dans le but de participer activement à ce qu'elle devienne, dans un avenir proche, dans le monde du
Bâtiment, **la référence en matière de code de déontologie à respecter** vis-à-vis de tous les futurs Maîtres d' œuvre et
d'ouvrage.

Le **20.07. 2008** Mention manuscrite « **lu et approuvé** »

L'Association pour une construction durable

Artisan GAGNIMMO.